

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 – Fax : 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Travaux d'eau potable - Sécurisation de l'alimentation AEP de Neuwiller et de ses environs

4. Classification CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45 23 13 00 - 8	Travaux de construction de conduites d'eau potable et de canalisations d'eaux usées à grande distance

5. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	45 %
2	Prix des prestations	40 %
3	Qualité environnementale et sociale de l'offre	15 %

6. Références de l'avis initial :

Avis d'appel public à la concurrence paru au BOAMP n°22-103412 du 25/07/2022.

7. Attribution du marché :

Lot 1 : Pose d'un réseau d'adduction d'eau potable

Titulaire :

SADE
Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique
4 Rue des Imprimés
68120 PFASTATT



Montant des prestations :

Pour un montant total simulé de 1 189 902,00 € HT, sur la base du DQE complété par le candidat.

Date d'attribution du marché : Jeudi 29 septembre 2022

Lot 2 : Création d'une station de surpression

Titulaire :

ARKEDIA (OLRY Ernest et Cie)

1, chemin du Heilgass

ZA de Turckheim

68230 TURCKHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total simulé de 318 466,00 € HT, sur la base du DQE complété par le candidat.

Date d'attribution du marché : Jeudi 29 septembre 2022

8. Autres renseignements :

Date de signature des marchés : Mercredi 28 septembre 2022

Les marchés sont consultables au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

9. Date d'envoi du présent avis :

Jeudi 29 septembre 2022

